



Droit de créance pour une construction

Par **kachina2**, le **11/07/2014** à **22:51**

j'ai bâti de mes propres mains un atelier attenant à une grange appartenant à mon ex-concubine, sur son terrain.

j'ai tout financé, factures et débits bancaires à l'appui.

Nous nous séparons et passons devant le juge en septembre 2014. Le bâtiment lui appartient donc, mais j'ai un droit de créance. Mes dépenses sont évaluées autour de 10000 euros.

Comment est calculé ce droit de créance?

A t-elle la possibilité avec un avocat, par le truchement d'un article de loi quelconque, de faire baisser cette somme?

Merci de vos réponses